



AREVA NC LES NEGOCIATIONS LIVRE 1 ONT COMMENCE !



Les négociations du LIVRE 1 AREVA NC du plan social ont débuté le 4 Décembre 2015. Cette procédure de livre 1 reprend l'intégralité des mesures négociées dans l'accord groupe AREVA du 19 Octobre 2015 signé par FO.

Pour FO, l'objectif de cette négociation est d'améliorer ces mesures en les adaptant aux spécificités des réorganisations et suppressions de postes envisagées chez AREVA NC.

Revendications FO

Pour l'emploi :

- ⇒ Chaque salarié dont le poste sera supprimé doit être reclassé au sein d'AREVA NC sur son établissement ou son bassin d'emploi :
Des mobilités volontaires intra ou inter Etablissements AREVA vont avoir lieu, il faut donc garantir le maintien de tous les postes de travail à statut AREVA NC.
Pour cela, il faut d'ores et déjà que la Direction stoppe tous les projets de sous-traitance ou d'externalisation pour permettre aux salariés « mobiles » d'avoir le plus de choix possible pour leur reclassement.
- ⇒ Réaffirmer la possibilité d'embauche prévue dans l'accord Groupe, principalement par l'intégration en CDI des salariés en contrat précaire (CDD, alternants, contrat PRO, etc) afin de pérenniser les compétences.

Pour les rémunérations :

- ⇒ Il faut aussi donner la priorité à un salarié qui le souhaite d'accéder à un poste de travail dans le même régime horaire.
- ⇒ Maintien de la rémunération pendant 5 ans pour compenser le différentiel entre le nouveau et l'ancien poste de travail en cas de mobilité volontaire et application du biseau DICO dans la foulée.
- ⇒ Intégrer au salaire de base ou maintenir sans limite de temps les primes de sujétions aux salariés qui subissent des modifications de leur rythme horaire sans changer de poste.

Pour le Plan de Départ Volontaire :

- ⇒ Faciliter l'accès au PDV pour les salariés ayant acquis des droits DG3, CAFC, FLS, Mines ou TB6 en supprimant le plafond des 6 mois pour ces salariés.
- ⇒ Permettre aux salariés déjà engagés dans un $\frac{3}{4}$ temps avant départ à la retraite d'être éligible au PDV s'ils le souhaitent.
- ⇒ Améliorer les mesures d'accompagnement pour les mobilités externes au Groupe.
- ⇒ Négocier des accords « passerelles » avec toutes les entreprises de la filière nucléaire (CEA, EDF, ANDRA, etc).

Mais également :

Les salariés qui peuvent prétendre à partir vont être pénalisés par l'accord - initié par le Gouvernement et entériné par le MEDEF, la CFDT et la CGC le 30/10/2015 - qui remet en cause le régime actuel des retraites complémentaires.

Il prévoit **un abattement du montant des retraites complémentaires de 10% pendant 3 ans ou (au « choix » du salarié !), le recul d'un an du départ en retraite pour obtenir son taux plein.**

Tous les salariés actifs vont donc être impactés, mais le problème s'accroît pour ceux qui envisagent aujourd'hui leur départ calculé sur leur taux plein Sécurité Sociale dans le cadre du PDV.

Il en est de même pour les salariés actuellement en préretraite (DG3 et/ou CAFC) ou en congé fin de carrière qui vont voir leur montant de retraite complémentaire amputé de 10% !

Afin de protéger les intérêts des salariés, FO a demandé le 10/11/2015 à la Direction Générale d'ouvrir des négociations.

Nous avons (re)demandé l'ouverture de négociation spécifique et notre revendication est claire :

⇒ Il faut annuler les conséquences de cet accord pour tous les salariés AREVA NC !

N'hésitez plus, rejoignez FO ! Local FO : 4257 Mail : foncpierrelatte@areva.com